



« Ils confondent votes et arme de destruction massive ! »

Entretien exclusif avec Tibisay Lucena, présidente du Conseil national électoral (cne) vénézuélien.

Par [Tibisay Lucena](#) et [Maurice Lemoine](#)

Mondialisation.ca, 28 avril 2018

[Mémoire de luttes](#) 27 avril 2018

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#)

Analyses: [Élections Amérique latine](#)

Propos recueillis à Tunis par Maurice Lemoine.

Présidente du Conseil national électoral (CNE) vénézuélien, Tibisay Lucena avait prévu de réaliser une tournée internationale dans divers pays européens – avec son passage obligé par Bruxelles –, puis africains, pour y exposer la nature des « garanties » offertes par le système électoral aux Vénézuéliens en général et à l’opposition en particulier, dans la perspective de l’élection présidentielle du 20 mai prochain. Pour sa partie européenne, cette tournée n’a pas eu lieu. Ce changement de programme est dû au président américain Donald Trump, comparé par l’ex-patron du FBI James Comey à un « chef mafieux » [1], et au « clan » qui lui obéit au doigt à l’œil : les dirigeants des pays de l’Union européenne, en commençant par le locataire de l’Elysée Emmanuel Macron. C’est donc à Tunis que nous avons rencontré Tibisay Lucena, pour y connaître son point de vue sur une situation que nous résumerons ici succinctement afin de contextualiser ses propos.

Depuis début janvier 2016, le Tribunal suprême de justice (TSJ) a déclaré l’Assemblée nationale (AN), contrôlée par l’opposition, en « *desacato* » (situation d’outrage) pour avoir fait prêter serment à trois députés qui auraient été élus frauduleusement. Cette situation a eu pour effet d’écarter l’Assemblée du jeu institutionnel et d’entretenir une tension d’autant plus vive entre les différents pouvoirs de l’Etat (exécutif, législatif et judiciaire) que cette assemblée avait publiquement annoncé son intention de « sortir » le président légitime Nicolás Maduro du pouvoir (théoriquement en six mois).

D’avril à juillet 2017, une vague de violence insurrectionnelle promue par la coalition rassemblée au sein de la Table d’unité démocratique (MUD) a provoqué la mort de cent vingt-cinq personnes et fait plus de mille blessés (opposants, non opposants et membres des forces de l’ordre). Durant toute cette période particulièrement dramatique, les principaux dirigeants de la MUD – Henrique Capriles (battu à la présidentielle de 2013 par Maduro) et Julio Borges pour Primero Justicia (PJ), Leopoldo López (condamné pour « incitation à la violence » en 2014 et assigné à résidence) ainsi que Freddy Guevara pour Voluntad Popular (VP), Henry Ramos Allup au nom d’Action démocratique (AD), l’ex-maire de Caracas Antonio Ledezma (Alianza Bravo Pueblo ; ABP), María Corina Machado (Soy Venezuela), etc. –, appuyés par Washington, n’ont cessé de réclamer des « élections anticipées ».

Le 1er mai 2017, pour tenter de sortir de cette crise, le président Maduro a appelé tous les Vénézuéliens à élire une Assemblée nationale constituante (ANC). Plutôt que d'y présenter des candidats, dont nombre auraient été élus, l'opposition a décidé de la boycotter. C'est donc, le 30 juillet, avec 8,1 millions de voix pour 19,5 millions d'inscrits, soit 41,5 % de l'électorat, que les 545 constituants, chavistes ou proches du chavisme, ont été élus. Ce scrutin a été marqué par de multiples actes de violence, les ultras ayant décidé de l'empêcher par tous les moyens. Dans les bastions de l'opposition, des citoyens ont été menacés d'agressions physiques et même de mort s'ils participaient. Pour garantir le droit de chacun à s'exprimer, le CNE dut transférer certains bureaux de vote dans des lieux où pouvait être assurée leur sécurité. On déplora néanmoins quinze morts au terme de cette journée.

Pour contestée qu'elle soit, cette consultation et l'installation de l'ANC a ramené le calme et a permis - curieuse dictature ! - l'organisation de deux autres de ces scrutins tant réclamés. Le 15 octobre, du fait d'un effondrement de la droite dû à l'incohérence de ses dirigeants, le chavisme a remporté dix-huit des vingt-trois gouvernorats en jeu. Le gouverneur d'opposition élu dans l'Etat de Zulia ayant refusé de prêter serment devant l'ANC, il a été destitué et, au terme d'une nouvelle élection, le chavisme l'a emporté.

Lors des municipales du 10 décembre, pour lesquelles, cette fois, trois des principales formations de la MUD - Voluntad Popular, Acción Democrática et Primero Justicia - appelèrent au boycott, sans parvenir à faire l'unanimité, près de cinq milles candidats de soixante-douze formations politiques, en majorité locales et d'opposition, se sont présentés. Bénéficiant de cette atomisation de la droite et de l'extrême droite, des maires chavistes ont été élus dans 305 des 355 « *municipos* » du pays (47,32 % de participation). Ce qui, en même temps, signifie que des opposants ont également été proclamés vainqueurs par le CNE.

En parallèle à tous ces événements, de septembre 2017 à février 2018, le thème de l'élection présidentielle a été au cœur du dialogue entrepris par gouvernement et opposition en République dominicaine, sous les auspices du président de ce pays Danilo Medina, et avec comme principal médiateur l'ex-chef du gouvernement espagnol Luis Rodríguez Zapatero. Le 6 février, les deux parties se sont accordés sur un texte dont on pouvait attendre une sortie de crise espérée par la majorité des Vénézuéliens. Alors que la cérémonie protocolaire était prête, l'opposition, en la personne de Julio Borges, refusa finalement de signer, sous la pression de Washington et Bogotá. Dans une lettre rendue publique le 11 février, le médiateur Zapatero exprima sa « *surprise* », façon subtile d'éviter le mot « indignation ». Pourtant nuancée, cette prise de position lui valut de se faire « assassiner » par les médias, en particulier espagnols, emmenés par le quotidien *El País*, totalement acquis au renversement de Maduro.

La MUD en tant que telle a explosé et s'est de plus vu interdire la participation à l'élection présidentielle, certains des partis composant la coalition n'ayant pas respecté la loi électorale. Ce qu'elle conteste énergiquement. Comme lors des municipales de 2017, les trois plus importantes formations de la droite - Voluntad Popular, Acción Democrática et Primero Justicia - appellent au boycott du scrutin. Ce qui ne signifie pas que l'opposition en sera absente, loin de là.

Outre le président sortant, quatre candidats se présentent. Si (et malgré tout le respect qu'on leur doit) on peut considérer que le pasteur évangélique Javier Bertucci (Movimiento Esperanza para el Cambio), le chef d'entreprise Luis Alejandro Ratti (candidat indépendant)

et l'ingénieur Reinaldo Quijada (Unidad Política Popular 89 ; UPP89) sont des acteurs de second rang, il n'en va pas de même s'agissant du principal adversaire de Maduro, Henri Falcón.

Souvent présenté à dessein comme un « chaviste dissident » – c'est-à-dire un « sous-marin » du pouvoir –, cet ancien militaire a effectivement été élu à l'Assemblée constituante de 1999 puis à la mairie de Barquisimeto en 2000 dans l'orbite de Hugo Chávez et de son Mouvement pour la Ve République (MVR), transformé ultérieurement en Parti socialiste uni du Venezuela (PSUV). Toutefois, devenu gouverneur de l'Etat de Lara, il a rompu avec le chavisme en 2012 en fondant son parti Avanzada progresista (Avancée progressiste ; AP) avant de basculer définitivement et sans équivoque en devenant chef de campagne du candidat de la MUD à l'élection présidentielle de 2013, Henrique Capriles Radonski. Outre AP, deux partis traditionnels l'appuient dans la perspective du 20 mai : le Mouvement pour le socialisme (MAS) [2] et le parti social-chrétien Copei. Il ne s'agit donc pas d'un candidat au rabais [3].

A la phase de stupéfaction douloureuse qui a suivi la période de violence de 2017, Maduro n'étant pas « tombé » !, a succédé l'exaspération des alliés et commanditaires étrangers de l'opposition. L'échec de cette dernière et son effondrement politique les a contraints à monter ouvertement en première ligne. Dès le 25 août, le gouvernement des Etats-Unis a ajouté aux sanctions individuelles déjà prises contre de hauts fonctionnaires – dont Tibisay Lucena, pour avoir organisé l'élection de l'ANC – de nouvelles mesures visant à restreindre l'accès de Caracas aux capitaux étrangers, dont il a un crucial besoin.

Dans sa tentative de déstabilisation de la « révolution bolivarienne », Washington peut compter sur la complicité active de ses vassaux néo-libéraux réunis au sein de l'informel Groupe de Lima – Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Panamá, Paraguay, Pérou et Sainte-Lucie – et de l'ineffable secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA) Luis Almagro.

D'ores et déjà, un certain nombre de ces pays, dont la Colombie de Juan Manuel Santos, où sont chaque jour assassinés des dirigeants de mouvements sociaux, ont précisé qu'ils ne reconnaîtront pas le résultat de l'élection du 20 mai.

Dans son souci de se montrer plus servile que les plus serviles, le Panamá a su faire preuve d'une créativité flamboyante : le 29 mars, son ministère de l'économie et des finances a publié une liste de cinquante-cinq Vénézuéliens, parmi lesquels le président Maduro, le procureur général Tarek William Saab et, bien sûr, Tibisay Lucena, considérés « à *haut risque* » en matière de « *blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et financement de la prolifération d'armes de destruction massive* ». L'ex-animateur de télé-réalité Donald Trump a immédiatement félicité le gouvernement du président Juan Carlos Varela et a incité « *d'autres pays, dans l'hémisphère, à imiter les mesures du Panamá* ».

Toujours à la pointe de la démocratie, l'Union européenne a elle aussi annoncé qu'elle ne reconnaîtra pas les résultats de la prochaine élection. Le 22 janvier, elle a formalisé sa liste de « sanctionnés », y incluant, entre autres, le ministre de l'Intérieur Néstor Reverol (responsable de la répression) et Tibisay Lucena (pour avoir organisé des élections) ! Le 8 février, par 480 voix « pour » (dont les sociaux-démocrates), 51 « contre » et 70 « abstentions », elle a élargi ses sanctions, y incluant, cette fois le président Maduro.

A Paris, la prestigieuse ville lumière, l'Elysée a brillé de mille feux pour recevoir, début avril,

une délégation de l'« opposition unie » (sic !) vénézuélienne composée d'Antonio Ledezma, Julio Borges et Carlos Vecchio, et prendre note de leurs projets : « *Avec les dictatures, on ne dialogue pas et on ne participe pas aux élections* ». Très favorablement impressionné par la hauteur du propos, leur hôte Emmanuel Macron a précisé que « *la France se tient prête, aux côtés de ses partenaires européens, à adopter de nouvelles mesures si les autorités vénézuéliennes ne permettent pas la tenue d'élections démocratiques* ».

La visite de Tibisay Lucena aurait bien entendu permis de prendre connaissance des garanties offertes par le gouvernement vénézuélien, mais, l'Élysée ne recevant que de hauts défenseurs des droits humains – Donald Trump (14 juillet 2017), l'égyptien Abdel Fattah al Sissi, le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane, le turc Recep Tayyip Erdogan, etc. –, la présidente du CNE y est, comme dans l'ensemble de l'Union européenne, considérée « *persona non grata* » (ce qu'elle a appris par la presse, n'ayant jamais été officiellement notifiée).

Pour la petite histoire – « histoire sordide » serait une expression plus appropriée –, lorsqu'elle a appris l'impossibilité d'effectuer cette tournée en Europe pour y rencontrer intellectuels, journalistes, ONG et membres de la classe politique, Tibisay Lucena a décidé de se rendre en Suisse pour que les mêmes puissent éventuellement venir l'écouter et l'interroger. Par la même occasion, elle comptait organiser à Genève une réunion avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. De façon quasi-immédiate, la Confédération helvétique, annonçant suivre l'UE en imposant des « sanctions au Venezuela », lui a interdit l'entrée de son territoire. Suite « *à cette mesure insolite* », a-t-elle expliqué, il a été décidé de maintenir la tournée en Afrique, en commençant par la Tunisie.

C'est ainsi que le 16 avril, à Carthage, à proximité de Tunis, elle a pu exposer ses arguments en présence de plusieurs ambassadeurs et, entre autres, de Hamma Hammami, leader du Front populaire tunisien (gauche laïque). Elle a également été accueillie à bras ouverts par la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, prix Nobel de la paix 2015 pour son succès dans la mission qui a abouti à la tenue des élections présidentielles et législatives ainsi qu'à la ratification de la nouvelle Constitution en 2014.

Considérant odieuse la « loi du silence » imposée au Venezuela par les puissances « impériales » et leurs alliés, et au nom du « droit à l'information » des citoyens, nous en avons profité pour l'interviewer.

* * *

ML – Dans quelles conditions va se dérouler l'élection présidentielle du 20 mai ?

TL – « C'est la vingt-troisième élection que nous organisons. Mais c'est un scrutin très particulier, organisé sous de féroces attaques de différentes natures – économique, financière, médiatique, politiques – contre la tenue du processus électoral lui-même, les autorités et l'institution qui doit les organiser. Cette élection, à laquelle tous les Vénézuéliens étaient appelés à participer, serait soi-disant illégale parce que convoquée par l'Assemblée nationale constituante. Pendant les quatre mois de violence de 2017, l'opposition a réclamé au CNE des élections anticipées. Curieusement, depuis que l'ANC nous a demandé de les organiser, ils prétendent que ce serait inconstitutionnel ! »

Mais l'élection de cette ANC a elle-même été jugée illégale par l'opposition et les pays qui la soutiennent.

« L'élection de l'ANC s'est faite dans des conditions légitimes et parfaitement constitutionnelles. Ceux qui prétendent le contraire ne connaissent pas, ou font semblant de ne pas connaître la Constitution. Son article 348 établit la procédure et indique explicitement que, parmi les entités autorisées à convoquer une ANC, figure le président de la République [4]. Une polémique a éclaté sur le fait qu'il aurait fallu consulter le peuple par référendum pour approuver ou désapprouver sa convocation et, sur la base de cet argument, elle a été prétendue "illégitime". Toutefois, l'unique organisme de l'Etat qui peut interpréter la Constitution, c'est le Tribunal suprême de justice, lequel a établi la constitutionnalité de cette convocation. Par ailleurs, le « Journal des débats » - un document officiel dans lequel sont consignées les délibérations qui ont eu lieu, au sein de l'ANC de l'époque, pour élaborer la Constitution de 1999 - rend compte d'une discussion sur le fait de savoir s'il est nécessaire d'organiser un tel référendum avant la convocation d'une nouvelle ANC : après un débat qui se déroule sur deux jours, la réponse est "non". Il s'agit-là d'un document public que tout un chacun peut consulter. »

Pour être la présidente de l'organisme qui a organisé ce scrutin, vous êtes néanmoins sanctionnée par les Etats-Unis, le Canada et l'Union européenne, sans parler de la Suisse et du Panamá...

« C'est une grosse pression. Les élections au Venezuela sont toujours très agitées, mouvementées, mais, au niveau national, la situation demeure gérable. Le problème c'est quand des nations étrangères tentent d'intervenir dans le processus électoral. Les sanctions sont une intimidation, une manœuvre destinée à disqualifier l'organe électoral, le système électoral et, au bout du compte, les résultats de l'élection. »

Ces sanctions ont-elles des conséquences pratiques pour le CNE ?

« Oui, car certains de nos fournisseurs ont des relations, aux Etats-Unis, avec des banques américaines ou même internationales. Le simple fait d'être lié commercialement avec un organisme d'Etat vénézuélien les expose à ce que leurs comptes soient fermés. C'est arrivé à deux d'entre eux, dont l'un nous vendait une chose aussi simple que des toners [5] : leurs comptes bancaires ont été fermés. »

Dans un tel contexte, vous sentez-vous personnellement ou collectivement menacés ?

« A titre personnel, pour l'instant, je ne reçois pas de menaces, mais, en 2016, une vague de violences s'est déchaînée contre les autorités électorales, contre moi, contre mes collègues assesseures. Nous avons été exposées à la raillerie publique ; des tweets de certains leaders nous ont stigmatisés de façon menaçante, nous ont insultés. Ça ne nous a pas empêché de remplir notre mission. En 2017, avec l'Assemblée nationale constituante, cela a été différent. Après quatre mois de manifestations, c'est une élection que des forces antidémocratiques et les diatribes médiatiques ont prétendu empêcher. Durant les dix jours précédant le scrutin du 30 juillet, une violence féroce s'est déchaînée contre le CNE et ses employés. Une centaine d'entre eux ont été attaqués, menacés de mort, frappés, séquestrés dans certains cas, pour les empêcher d'installer les machines de vote. Certains ont été intimidés à leur domicile, leur porte étant signalée d'un X tracé à la peinture. D'autres ont vu leur voiture personnelle incendiée. Des bombes incendiaires ont été lancées dans des bureaux de vote, plus de deux cents machines ont été détruites, plusieurs de nos sièges régionaux ont été attaqués. Mais, ce qui a été réellement impressionnant, c'est la manière dont ces fonctionnaires électoraux ont résisté à l'intimidation et ont exposé leur vie pour que les gens puissent voter. »

Trois jours après l'élection de l'ANC, Antonio Mugica, le directeur de l'entreprise Smartmatic, qui fournit les machines à voter électroniques et l'assistance technique, a affirmé depuis Londres que les résultats avaient été manipulés et que la différence entre le chiffre annoncé par le CNE et celui donné par le système était d'au moins un million d'électeurs. De son côté, l'agence de presse britannique Reuters, citant des documents internes du CNE, rapporta que seulement 3 720 465 personnes avaient voté à 17h30 et qu'il était donc improbable, le scrutin se terminant à 19 heures, que le nombre de voix ait doublé, pour atteindre le chiffre de 8 089 320, pendant ce court laps de temps.

« Ils ont sorti leurs communiqués sur la base d'une fiction. Il y a en effet fiction quand ils affirment deux choses fondamentales : qu'ils ont les chiffres de participation et qu'ils sont différents de ce que dit le CNE. Smartmatic, l'entreprise qui fournit des services et un support technique au CNE, n'a pas accès à la base de données. De plus, elle a participé à tous les audits préalables, qui comprennent la certification du logiciel de la machine et du système de totalisation. D'autre part, nous n'avons pas mis en place, dans les centres électoraux, un système d'information donnant la participation au cours de la journée. Ce qui veut dire qu'il n'existait aucun chiffre de cette participation, ni à 15h30, ni à 17h30, ni à 20 heures. On n'a annoncé les chiffres que quand on a eu la transmission des votes, au terme du scrutin. Et cette transmission est scientifiquement vérifiable car on a effectué un audit, le jour suivant, qui démontre clairement à quelle heure elle a débuté. A 17h30, on commençait à voter dans des « *municipios* » de l'Etat de Mérida qui n'avaient pas pu le faire jusque-là à cause des violences organisées par l'opposition. Il n'y avait ni transmission de chiffres à ce moment, ni chiffres de participation. »

Au terme des élections municipales de décembre 2017, des dénonciations ont fait état de ce que, à la sortie de certains bureaux de vote, les « Carnets de la patrie » [6] des électeurs étaient demandés et scannés par des militants du PSUV.

« Ça ne viole en rien le secret du vote. Celui-ci est secret et l'unique document autorisé pour voter est la carte d'identité. Ni photocopie, ni passeport, ni Carnet de la patrie ne permettent de le faire. Les machines électroniques garantissent le secret. Il n'y a pas moyen, par exemple, d'associer l'empreinte digitale avec le vote. Tout est blindé et garanti. Maintenant, toutes les organisations politiques, d'opposition ou de la majorité, ont, à l'extérieur, à deux cents mètres des centres électoraux, un stand, point d'assistance destiné à leurs assesseurs, électeurs et militants. Nous [le CNE], on garantit qu'ils ne soient pas à proximité immédiate. Quelques-uns tentent de ne pas respecter la loi et on les en empêche, c'est un peu comme un jeu du chat et de la souris. Mais ça concerne tous les partis. Ces stands sont également des points de contrôle de leurs militants, et les mécanismes qu'ils utilisent sont variés. Mais on ne peut pas prétendre, de quelque manière que ce soit, que cela a une influence sur le vote. C'est comme une pensée magique : tu présentes ton Carnet de la patrie à la sortie et on va savoir pour qui tu as voté ! C'est impossible. On cherche à tromper les gens. »

Comme on l'en accuse, le CNE a-t-il inhabilité les partis d'opposition pour favoriser le pouvoir ?

« Lorsqu'un parti ne se présente pas à une élection, il doit se revalider devant le CNE en vertu de la loi de 1964, appliquée antérieurement en plusieurs circonstances, et qui a été complétée et élargie, il y a deux ans, par le Tribunal suprême de justice. Pour ce faire, il lui faut obtenir les signatures de 0,5 % du registre électoral dans au moins douze Etats sur vingt-quatre, c'est-à-dire la moitié. Dans un Etat comme Amazonas, très peu peuplé, cela

peut représenter 500 signatures, dans d'autres 1200, à Caracas 8000, dans le Zulia un peu plus. L'an dernier, après l'élection de l'Assemblée nationale constituante, qu'ils ont boycotté, certains se sont soumis à cette procédure, mais, comme ils n'ont pas participé au dernier scrutin [*les municipales du 10 décembre 2017*], ils doivent à nouveau se soumettre à cette nécessité. Voluntad Popular a choisi de s'y refuser, donc demeure légalement exclu pour un an. Si ses dirigeants ne font absolument rien, au terme d'une année le parti n'existera plus juridiquement. Action démocratique, en revanche, s'est re-légitimée. Primero Justicia n'a, à ce jour, pas obtenu le nombre requis de signatures. »

Dans le cadre du dialogue organisé en République dominicaine entre le pouvoir et l'opposition, les conditions d'une éventuelle élection présidentielle ont-elles été évoquées ?

« Sous les auspices du président dominicain Danilo Medina, opposition et gouvernement ont négocié pendant des mois pour élaborer un document appelé "l'Accord de République dominicaine". Dans ce texte, six points concernaient le thème des élections. Au moment de signer, ces partis politiques d'opposition se sont retirés [*le 6 février 2018*]. Néanmoins, le président Maduro a ratifié cet accord. Il y a eu alors une discussion avec un autre secteur de l'opposition et le candidat Henri Falcón ainsi que les forces politiques qui l'accompagnent se sont entendus avec le gouvernement et ont signé avec le CNE ce qu'on appelle "l'Accord de Caracas". A la demande de Falcón, de nouvelles requêtes ont été prises en compte, s'ajoutant à ce qui avait été négocié en République dominicaine. Et le CNE respecte rigoureusement ce qui a été accordé. »

Cela signifie-t-il que Falcón ne participait pas au dialogue en République dominicaine ?

« Au début, il y a participé, mais, je ne sais pour quelle raison, l'opposition l'a exclu au bout d'un certain temps. N'étaient plus présents à la table que Primero Justicia, Un Nuevo Tiempo, Action démocratique [7]. C'est quand ils se sont retirés que Falcón a repris le dialogue avec le gouvernement. »

Le 2 avril, à Caita, dans l'Etat de Vargas, la caravane du candidat de Falcón a été attaquée. Le 12 avril, sans en mentionner la provenance, il a dénoncé avoir reçu des pressions et des menaces en raison de sa participation à l'élection...

« Henri Falcón a effectivement déclaré qu'il y a eu des problèmes dans le cadre de sa campagne. L'Exécutif lui a répondu et a ordonné d'enquêter avec diligence pour appréhender les personnes qui se sont livrées à des actes de violence. De son côté, le CNE organise pour tous les candidats des réunions de coordination avec la sécurité de l'Etat pour que leur campagne se déroule en toute sécurité. » [*Suite aux incidents du 2 avril, dix-sept suspects ont été arrêtés*].

Quelle réflexion vous inspire cette interdiction d'expliquer votre position en Europe ?

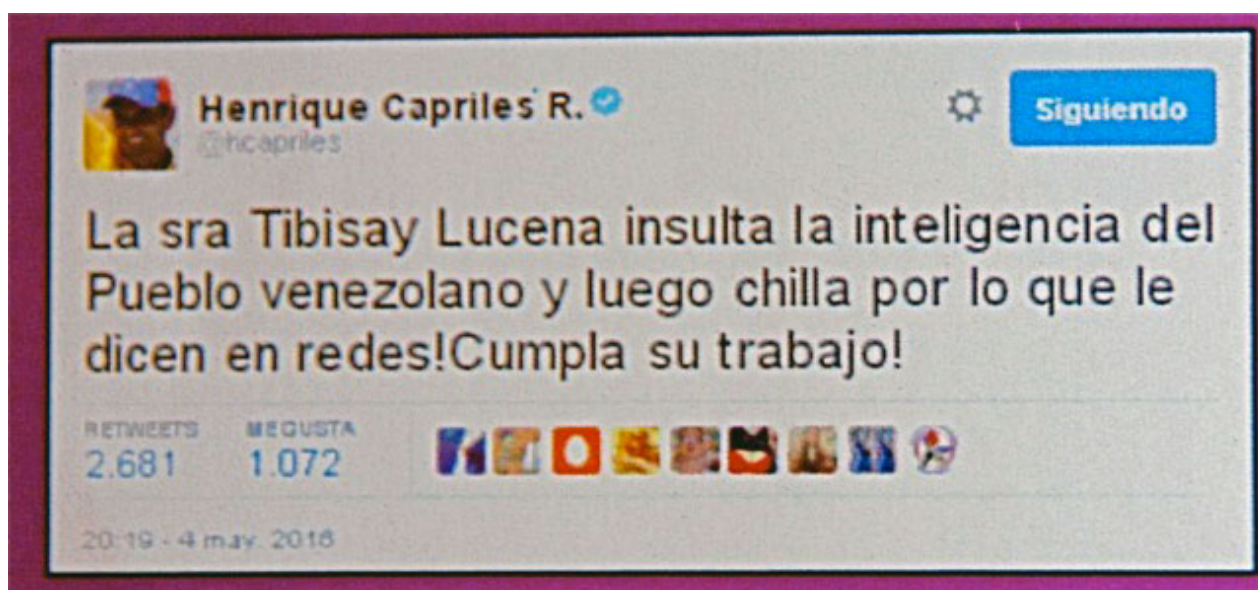
« Au Venezuela, on vit intensément la démocratie et je me demande quels sont ces gouvernements qui aujourd'hui me sanctionnent, qui sanctionnent nos autorités électorales, et qui par ailleurs ont mené quatre pays à la destruction [*Afghanistan, Irak, Libye, Syrie*] en moins de vingt-cinq ans, au nom de la démocratie et de la liberté. Ils imposent des sanctions et font pression sur des pays et des peuples au nom des droits humains. Néanmoins, face à d'autres parties du monde, où sont massivement violés ces droits humains, ils ne posent aucune question. Ils ne se préoccupent que des droits de l'Homme au Venezuela, où ils sont garantis. Nous, les autorités électorales, ils nous ont sanctionné pour blanchiment de

capital, terrorisme et vente d'armes de destruction massive ! Alors, je dis : gouvernements insensés que ceux qui nous sanctionnent pour ça et qui confondent les actes de dignité et de souveraineté avec des actes de terrorisme ! Gouvernements insensés qui, en nous sanctionnant en tant qu'autorité électorale, confondent l'émission de votes avec l'émission d'armes de destruction massive ! »

Le 19 avril, au siège du CNE, l'audit du software des machines à voter a été mené à bien en présence des représentants des partis soutenant un candidat à la présidentielle ou participant à l'élection des Conseils législatifs d'Etats - Avanzada Progresista (AP), Partido Socialista Unido de Venezuela (PSUV), Movimiento al Socialismo (MAS), Unidad Política Popular 89 (UPP89), Organización Renovadora Auténtica (ORA), Movimiento Electoral del Pueblo (MEP), Partido Comunista de Venezuela (PCV), Movimiento Ecológico de Venezuela (Movev), Comité de Organización Política Electoral Independiente (Copei), Patria Para Todos (PPT) - et de l'ex-magistrat du Conseil national équatorien Alfredo Arévalo, membre du Conseil des experts électoraux d'Amérique latine (Ceela). Tous ont validé cet audit retransmis en direct sur Internet (www.cne.gob.ve).

Campagne de haine 2016 contre le Conseil national électoral

Nous présentons des captures d'écran notamment issues de tweet de Henrique Capriles.





Henrique Capriles R. ✓

@hcapriles

Seguir

Sras del CNE, si no hay respuesta sobre art.72 CRBV, iremos a buscarla a su oficina
[#16SLaCumbreDelPueblo](#) Movilización nacional!

21:03 - 14 sept. 2016

1.914 Retweets 703 Me gusta



125 1.9K 703



Twitter tu respuesta



Henrique Capriles R. ✓

@hcapriles



Siguiendo

Esta enchufada es la que ordena directamente la violación de la Constitución y los derechos del Pueblo!



RETWEETS 2.877 ME GUSTA 579



15:03 - 22 jun. 2016

2.9K 579



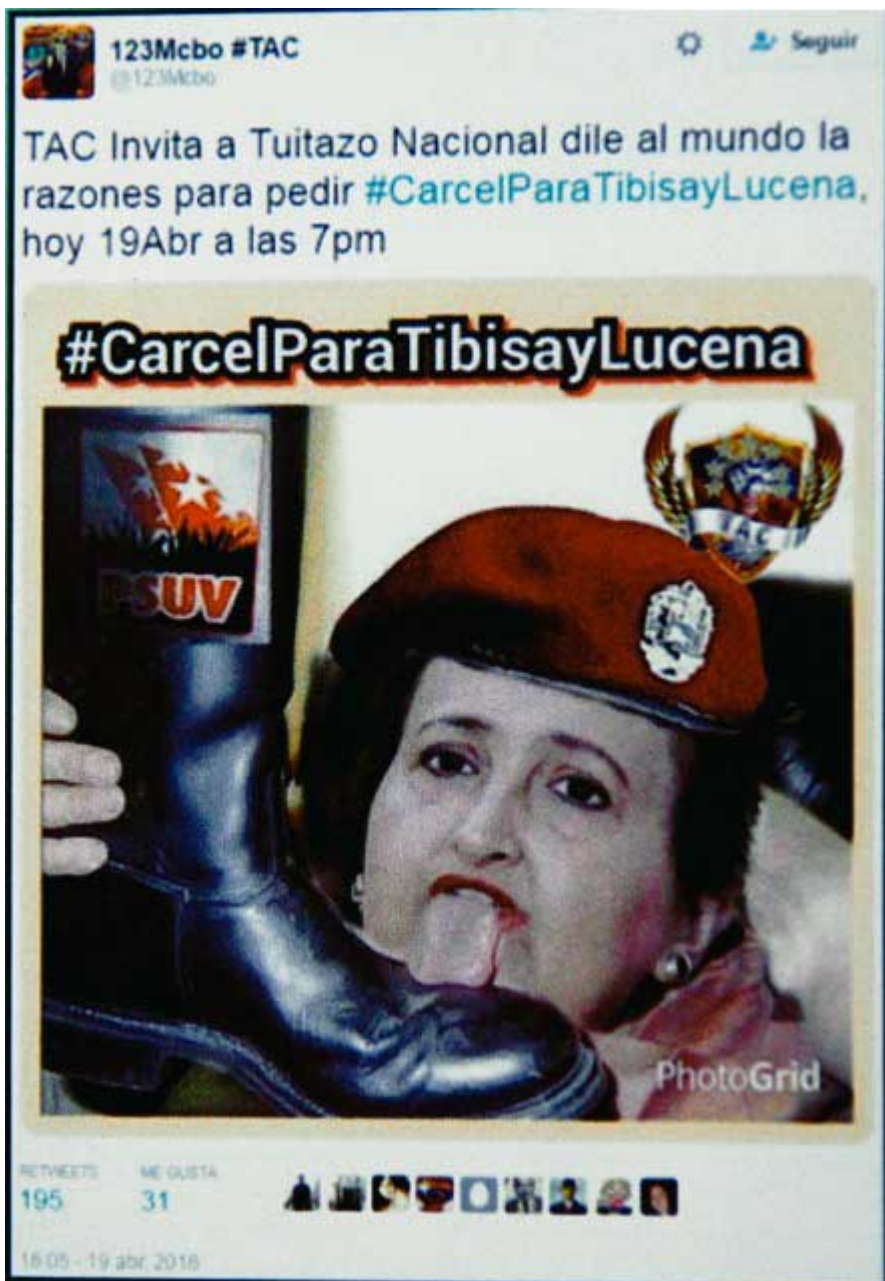
Oliver López
@OliverGLopez



Seguir

Tibisay Lucena en estos momentos,
descripción gráfica.





»» <http://www.medelu.org/ils-confondent-votes-et-arme-de>

[1] *Mensonges et vérités, une loyauté à toute épreuve*, Flammarion, Paris, 2018.

[2] Authentiquement de gauche dans les années 1970 et 1980, le MAS s'est fracturé après l'élection de Hugo Chávez en 1998. Le mot « socialisme » figurant dans l'acronyme de ce parti passé dans l'opposition ne doit pas tromper ; il a autant de valeur que le « socialiste » du PS de François Hollande, Manuel Valls et Jean-Christophe Cambadélis.

[3] Le même jour que la présidentielle auront lieu les élections des Conseils législatifs d'Etats. En matière de participation à ces scrutins, il existe dix-neuf organisations politiques nationales, dont dix-sept ont des candidats.

[4] Article 348 - L'initiative de la convocation de l'Assemblée Nationale Constituante pourra être prise par le Président ou la Présidente de la République en Conseil des Ministres, l'Assemblée Nationale avec l'accord des deux tiers de ses membres, les Conseils Municipaux réunis en conseil municipal avec l'accord de deux tiers de leurs membres ou de 15 % des électeurs inscrits sur les listes électorales.

[5] Encre pulvérulente utilisée en particulier dans les photocopieurs.

[6] Ce nouveau document d'identité créé le 20 janvier 2017 permet de connaître le statut socio-économique des citoyens et favorise l'accès des familles nécessiteuses à l'aide sociale. Fin décembre 2017, 16,5 millions de Vénézuéliens en disposaient. L'opposition voit dans ce document un « mécanisme de contrôle » de la population.

[7] Et, jusqu'au 27 janvier 2018, Voluntad Popular (VP).

La source originale de cet article est [Mémoire de luttés](#)

Copyright © [Tibisay Lucena](#) et [Maurice Lemoine](#), [Mémoire de luttés](#), 2018

Articles Par : [Tibisay Lucena](#) et
[Maurice Lemoine](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca